mande, au contraire, pour la seconde, des publications de qualités qui lui sont fournies. Le ceux qui ont eu le mécontentement de se prononcer dès à présent à cet égard. La défense se réserve de développer des conclusions d'irrecevabilité à l'endroit des deux déclarations de parties civiles.

Avant de procéder à l'interrogatoire, M. le président Tardif résume à longs traits l'historique de l'affaire. C'est un diminutif clair de l'acte d'accusation.

Les interrogatoires

M. le président Tardif procède ensuite à l'interrogatoire des accusés.

C'est Arton qui est interrogé le premier.

Interrogatoire d'Arton

Le président. — Vous avez été condamné pour l'affaire de la Dynamite à huit ans de réclusion, puis à deux années d'emprisonnement pour banqueroute. Ces deux peines ont été confondues.

Arton. — Condamné, oui ; mais je veux une fois de plus expliquer ces condamnations, car elles ne peuvent en rien diminuer la confiance que l'on doit accorder à mes déclarations.

Dans l'affaire présente, les explications d'Arton n'ont en fait aucun intérêt ni rétrospectif ni présent. Il plaide simplement les circonstances atténuantes.

M. Tardif donne des renseignements sur Arton. D'après le réquisitoire, les relations d'Arton avec Mlle Renez et par son intermédiaire avec MM. Naquet, Saint Martin et Barbe, sont exposées de façon identique. Il en est de même pour le récit de ce second exposé général.

Au cours de l'interrogatoire, le président annonce à Arton que M. Andrieux cité par lui comme témoin, se déclare par télégramme dans l'impossibilité de venir à Paris actuellement.

Arton, que le président invite à parler, entre dans des détails inutiles, mais insiste sur ce point important à retenir pour la suite des débats que jamais vis-à-vis de M. de Reinach, il n'a eu à fournir de justification sur les sommes à lui confiées pour s'assurer des complaisances parlementaires.

« Cela, dit-il, justifie les annotations sommaires inscrites sur mes carnets de distribution ou sur les souches des chèques. »

Arton exprime cette pensée, en terminant, qu'il espère avoir réduit à néant la légende de malhonnêteté qui court depuis longtemps sur lui.

Interpellé par le président sur l'existence ou la non existence de la liste des 104, Arton s'exprime ainsi :

« La liste des 104, on aurait dû le penser, était une liste imaginée par de Reinach pour se moquer de Cornélius Herz. »

Arton arrive à la constitution du comité consultatif d'action parlementaire et indique que Burdeau en faisait partie, à côté de M. Barbe, ministre de l'agriculture, dans le cabinet Rouvier qui était alors aux affaires.

Mais le ministère tomba ; M. Tirard se montra nettement hostile, et l'on dut recourir à l'initiative parlementaire.

M. de Lesseps, ajoute Arton, se plaignait de l'hostilité que MM. Barbe et Le Guay avaient manifestée dans la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi. Je lui proposai alors d'user de mon influence personnelle auprès d'eux dans l'éventualité d'une nouvelle tentative d'émission de valeurs à lots.

Six mois après, en 1887, au mois d'août M. Charles de Lesseps me fit venir chez lui, et me reçut en présence du baron de Reinach.

Ayant appris l'opportunité pour la compagnie de Panama de préparer un pétrole [illegible] de fonds, il me de[illegible] Reinach me fixe à son tour un rendez-vous pour nous entendre sur les détails. Je vis le lendemain, rue de la Bourse, dans les bureaux de la Banque Kohn-Reinach. Il eut des accents persuasifs.

Mon patron, M. Barbe, me promit son action personnelle et celle de son groupe.

Consulté, M. Naquet approuva pleinement l'entreprise. Il déclara se charger de travailler le Sénat et m'indiqua St Martin pour s'entremettre à la Chambre.

Avec M. Barbe et son groupe, j'avais un pied dans le parti radical ; par M. Le Guay je comptais toucher le parti opportuniste ; par MM. Naquet et Saint Martin, l'extrême gauche. J'espérais convaincre M. Maret, influent dans le parti radical. Je me suis donc engagé dans ma campagne au Parlement qu'après m'être entouré des conseils d'un comité consultatif composé de MM. Naquet, Barbe et Le Guay et plus tard sont venus s'y joindre MM. Burdeau, Henri Maret et Saint Martin.

Arton expose alors la tactique du Comité consultatif pour faire déposer le projet de loi par le gouvernement.

***

L'audience est suspendue à 3 h. 1/2.

A la reprise, Arton prétend que Saint-Martin lui aurait dit : « Il faut faire la signature d'un honnête homme : j'ai celle de Clovis Hugues. Je lui ai donné 300 francs. Oh ! répondis-je, ce n'est pas assez. Vous lui remettrez 3,000 francs. »

Arton explique alors le mécanisme de ce qu'il appelle son travail parlementaire. Il fut aidé par M. Souligoux que lui avait envoyé M. de Lesseps. Une certaine somme fut mise à sa disposition pour rémunérer les concours.

Parlant ensuite du fait de Sans Leroy, Arton explique combien il fut étonné en apprenant que Sans Leroy avait voté contre un rapporteur favorable. Il quitta le Palais Bourbon avec lui et lui ayant fait des reproches, lui dit en lui montrant 25,000 fr. : Voyez, j'avais tenu mes engagements. Vous n'avez pas tenu les vôtres.

D. — Bref, le rapport Rondeleux n'ayant pas été adopté, un autre rapporteur M. Maret, favorable celui-là fut nommé.

R. — Parfaitement, je lui ai remis un rapport tout fait.

Arton raconte que, en compagnie de MM. Maret et Saint Martin, il se rendit chez M. Burdeau pour lui demander comment on pourrait obtenir l'urgence. Je remarquai que Saint Martin l'aborda en lui disant familièrement : Tiens, bonjour Burdeau. Puis s'étant préoccupé de trouver des orateurs favorables, il s'adressa M. Goirand qu'il savait devoir être nommé pour lui demander de n'être pas trop méchant, celui-ci lui répondit :

« Non, pas trop ; mais il faut bien que vous ayez quelqu'un contre vous », puis il me dit :

« Puisque vous êtes si riche, vous devriez bien me donner quelque chose (rires) » Je lui promis 12,000 fr. Je déclare ne lui en avoir donné que 6,000 fr. Je n'ai pas tenu ma parole pour les autres 6,000 fr. (rires).

Arton se défend d'avoir corrompu personne. Je n'ai rétribué, dit-il, que des concours comme cela s'est toujours fait par les maisons de banque de grande envergure, ou les Sociétés financières. Des sommes énormes ont été versées par la Compagnie de Panama pour se créer une atmosphère favorable à des boursiers, des gens du monde, des journalistes.

Moi j'ai donné de l'argent à des hommes politiques pour me créer un groupe politique favorable. Je m'ai incité personne à voter pour nous. Je me suis contenté de reconnaître leur concours. D'ailleurs, aujourd'hui que la compagnie de Panama est en liquidation je puis bien dire que ceux qui ont voté le projet de loi des valeurs à lots n'ont pas fait œuvre mauvaise ni coupable puisqu'ils ont sauvé 300 millions à l'épargne publique.

Le président fait observer à Arton qu'il n'avait pas le droit de remettre de l'argent qui ne provenait pas des bénéfices, mais du produit de l'épargne publique dans le but de participer à l'exécution d'une œuvre utile. Arton réplique : Je n'ai jamais entendu violenter personne. Quand M. Barbe me disait, par exemple : Y aura t-il un peu de sucre pour moi dans vos bénéfices et que je lui promettais 50,000 fr. faisais-je de la corruption ?

Il raconte encore qu'il a dû céder à certaines exigences : Vous aurez beau faire, me dit un jour M. Raoul Canivet, vous n'aboutirez pas si vous n'avez pas le gouvernement pour vous. C'est ainsi qu'il me fit comprendre que M. Floquet pourrait donner le mot d'ordre à ses amis si l'on mettait une certaine somme à la disposition de certaines personnes. J'ai vu M. Floquet, M. Charles de Lesseps le vit à son tour. 300,000 francs, sur son ordre, furent versés à différents journalistes.

Arton explique ensuite pour quels motifs il a cet décidé à parler. Malgré les offres de sommes considérables qui lui furent faites quand il était à l'étranger, par MM. Laguerre et Andrieux, il refusa de parler. Il refusa encore, quand le gouvernement lui dépêcha Dupas et Georges Lefebvre pour lui faire des offres.

Mais le ministère public, lors de l'affaire de la Dynamite, lui ayant reproché d'avoir mis l'argent dans sa poche, il dut montrer quel rôle véritable avait été le sien dans l'affaire de Panama.

Le total des sommes qui avaient été versées à Arton aux parlementaires poursuivis ou non poursuivis, s'élevait à plus de deux millions.

Le Président en fait connaître les bénéficiaires au jury.

Arton dit que d'autres sommes ont été versées directement par M. Barbe, notamment 50,000 francs à M. Rouvier, somme qui a été remise par moi, dit Arton, à M. Barbe.

Le président. — Cela paraît établi, mais rien ne prouve que Barbe ait remis cet argent à Rouvier qui a toujours nié l'avoir reçu. Il ne serait resté à Arton, des sommes considérables, passées entre ses mains, que 450,000 francs.

Arton. — C'est exact, je crois avoir démontré au jury que je ne suis pas un voleur.

La liste des personnes qui ont touché à des titres divers est d'une longueur démesurée. Le président n'en donne lecture que par extraits il fait observer que l'accusation n'a poursuivi que les personnes contre lesquelles des charges suffisantes ont pu être recueillies, puis s'occupant de M. Naquet, dont l'état de santé ne lui permet pas écrit il, d'affronter le climat de Paris alors, dit le président, qu'il préfère celui très brumeux de Londres, il demande à Arton s'il ne lui avait rien promis.

Réponse. — Effectivement je lui avais promis de l'intéresser à l'affaire. Je voulais lui montrer ma gratitude et ma reconnaissance de m'avoir fait entrer à la société de dynamite.

Demande. — Quelle somme lui avez-vous remise ?

Réponse. 100,000 fr. Je les lui ai remis à son domicile le 18 juillet 1888 et en billets de banque. Les dames Rosty et Comiermale qui étaient présentes me prirent les mains en disant : Oh ! c'est Arton, c'est un génie ! (Hilarité).

Le président donne de minutieux détails sur les carnets de chèques remis à M. Le Poitevin, par une personne qui les tenait de chez un banquier de Londres.

Le président dit que tout tend à établir la sincérité des inscriptions portées sur les chèques.

L'audience est renvoyée à lundi pour la continuation des interrogatoires.

L'Affaire Dreyfus

Paris, 18 décembre.

On assure, de très bonne source, que le nouveau garde des sceaux, M. Millard, sollicité par le commandant Ravary de désigner des experts chargés de prononcer sur la question de savoir s'il y a identité entre l'écriture du commandant Esterhazy et le fameux bordereau, a désigné trois experts lyonnais, qui ont, du reste, déposé leur rapport

— M. de Rodays, directeur du *Figaro*, dans un article à ses lecteurs, explique son attitude et celle de son journal, au sujet de l'affaire Dreyfus, et termine en annonçant que puisque l'opinion n'est pas avec lui, il se retire momentanément sous sa tente et cède l'intérim à son collègue, M. Périsier, dont le nom n'a été en rien mêlé à cette affaire.

DERNIÈRE HEURE

LES ÉLECTIONS DE TOULOUSE

Paris, 18 décembre.

La section temporaire du contentieux du Conseil d'Etat a examiné aujourd'hui les élections municipales de Toulouse. On sait que, sur 26 candidats élus au premier tour, le conseil de préfecture a annulé 25 élections et n'a maintenu que celle de M. Ournac.

Le commissaire du gouvernement considère l'arrêté du conseil de préfecture comme bien rendu et il conclut à son maintien.

Le Conseil d'Etat a confirmé l'arrêt de la préfecture de la Haute Garonne, annulant les élections municipales de Toulouse. Les élections de 25 candidats sur 26 sont annulées.

M. Ournac, sénateur, reste seul élu.

VOLTAIRE ET ROUSSEAU

Paris, 18 décembre.

On a procédé, aujourd'hui, à l'ouverture des cercueils de Voltaire et Rousseau au Panthéon.

On a retrouvé les restes de Voltaire : la tête qui est encore assez bien conservée, est frappante de ressemblance avec la statue qu'Houdon a fait de Voltaire.

Dans le cercueil de J. J. Rousseau, on a retrouvé un squelette.

ASSASSINÉ DANS UN TRAIN

Tarascon, 18 décembre.

Un inconnu bien vêtu, âgé d'environ 30 ans, a été trouvé mort, ce matin, près de la voie ferrée aux abords du viaduc où les trains ralentissent leur marche.

Il a été probablement assassiné dans un train, puis lancé par la portière, car il a la tête et les mains recouvertes de traces de coups.

D'après les renseignements recueillis, cet inconnu venait de la Tamisie et se rendait en Suisse.

Conseil municipal

DE LILLE

Séance du 18 décembre.

Présidence du citoyen DELORY, maire.

La séance n'est ouverte qu'à 9 heures.

Quatre membres seulement de la minorité assistent à la séance. M. Barrois n'arrive qu'à 9 h. 1/2, suivi bientôt de M. Brackers d'Hugo.

Le citoyen Samson s'est fait excuser.

Après la lecture du procès verbal de la séance de la veille, qui ne donne lieu à aucune observation, DELORY donne la parole au citoyen Clément pour continuer la lecture du rapport sur le projet du budget.

Le défilé des articles continue. Tous sont adoptés sans observations, sauf les suivants :

Sur l'article 85, subside éventuel de 20,000 fr. à l'administration des hospices, pour l'amélioration de la nourriture des vieillards, le citoyen POULET demande que cette somme soit remise aux pauvres. L'admin stration des hospices ayant refusé le subside. La municipalité étudiera un projet pour que cette somme soit distribuée en secours.

Au sujet du vote d'un subside à l'œuvre des invalides du travail, POULET réclame une augmentation de 2,000 fr.

Le Conseil tient compte du vœu de Poulet et l'appliquera lors de la répartition des 20,000 fr. refusés par les Hospices.

A l'article 103 bis, le citoyen DELESALLE demande que, conformément à la décision du 10 décembre, on inscrive un crédit de 12,988 fr. pour permettre le fonctionnement de la crèche qui va être ouverte place Bellot. — Le crédit est voté.

Répondant à M. BARREZ, GHESQUIÈRE déclare que, aussitôt que la crèche de la place Bellot fonctionnera l'administration étudiera la création d'une autre crèche à Fives.

Enseignement populaire

Cet article comporte un crédit de 4,000 francs pour l'organisation de conférences populaires, scientifiques, littéraires, historiques et sociales.

Avant le vote DELORY tient à déclarer que, dans l'esprit de l'administration, il est bien entendu que ce crédit est destiné aux conférences organisées par le recteur avec des professeurs de l'Université de Lille et à celles organisées par la municipalité avec des professeurs étrangers à la ville.

A ce sujet, DELESALLE tient à faire remarquer que, l'an dernier, on avait déclaré que l'on ferait appel, pour ces conférences, non seulement aux professeurs de Lille, mais aussi aux professeurs étrangers. L'administration s'était entendue pour le crédit, avec M. le recteur.

Une première conférence, sous les auspices de la municipalité, a été faite au Théâtre par M. Enrico Ferri. Trois autres conférences devaient avoir lieu, elles auraient été faites par MM. Giard, professeur à la Sorbonne, Hector Denis, professeur à l'Université de Paris, et Aglave, professeur à l'Université de Bruxelles, qui auraient traité les questions du monopole de l'alcool et de l'impôt.

Mais le préfet ayant prétendu que le Conseil ne s'était pas suffisamment prononcé sur cette question, l'administration municipale a ajourné ces trois dernières conférences. En conséquence, Delesalle demande au conseil de stipuler qu'il est bien entendu que, sur la somme votée, l'administration pourra, après entente avec le recteur, organiser des conférences qui seront faites par des professeurs étrangers.

M. BRACKERS D'HUGO déclare qu'il peut approuver la conférence faite par Enrico Ferri qui est collectiviste. Et sur un ton d'extrême colère, M. d'Hugo continue en déclarant qu'il trouve qu'il y a déjà beaucoup trop de collectivistes à Lille. Enfin, devenant furieux, il reproche à l'administration de payer des employés de la ville qui osent faire des conférences collectivistes.

Mais DELORY répond fermement au conseiller rageur. Il déclare qu'en dehors de leur travail, les employés sont libres et ont le droit de penser et d'avoir des idées, puis il met M. Brackers au défi de citer un seul employé qui ne ferait pas bien son travail.

M. BRACKERS évite de répondre et dit que si un employé critique l'administration il serait mis dehors.

DELORY lui donne un démenti formel, avec preuves.

VAILLANT. — Mettez la question aux voix. Il est inutile de discuter.

M. BRACKERS ne criant plus, DELESALLE propose de voter le crédit de 4000 fr., à la charge par l'administration de soumettre au Conseil le programme des conférences. Cette proposition est acceptée.

Le Conseil adopte aussi une autre proposition de Delesalle, émettant le vœu que les conférences aient lieu dans d'autres locaux que ceux des Facultés, où le grand public ne se rend pas.

Enfin, le Conseil approuve l'organisation des conférences, telle que l'Administration municipale l'avait réglée pour cette année.

Le bureau de bienfaisance

Sous l'article 86, le Conseil renouvelle son vote de laïcisation du Bureau de bienfaisance.

La Bibliothèque

Sous l'article 145 « Bibliothèque », DELESALLE propose de supprimer le crédit de 5,500 francs pour acquisition de livres. M. le Ministre de l'instruction publique ayant maintenu dans la commission un membre M. Dancain qui a contesté au maire le droit de se faire représenter dans cette commission, et ces incidents regrettables n'étant produits à cet effet, cette proposition est adoptée, sous réserve de soumettre au Conseil une proposition de vote d'un crédit nécessaire aux acquisitions de périodiques.

Sur la demande de GHESQUIÈRE, le crédit des Bibliothèques populaires est augmenté de 300 fr.

M. LAURENGE désirerait connaître la date de réouverture du Palais des Beaux Arts.

M. DEBIERRE, adjoint délégué aux Beaux Arts, déclare que cette réouverture aura lieu dans le courant de janvier.

***

Le Conseil vote, pour le principe, 1 fr. pour rémunération aux conseillers municipaux.

L'ensemble du budget

L'ensemble du budget pour 1898 est arrêté comme suit :

Recettes ordinaires, 7,650,554 fr. 80 ; recettes extraordinaires, 1,36,3755 fr. 15, total 9,314,309 fr. 95.

Dépenses ordinaires, 3,278,631 fr. 01 ; dépenses extraordinaires, 2,730,781 fr. 25, total 9 009,412 fr. 26.

Excédent de recettes, 201,897,69.

Autres affaires

DELESALLE donne lecture d'un très intéressant rapport sur les moyens financiers de réalisation du rachat par la ville de l'établissement des vidanges. Nous publierons ce rapport dans un prochain numéro.

M. WERQUIN veut faire quelques observations sur l'établissement des devis, mais Delory et Delesalle lui font remarquer que s'il avait étudié le dossier, il aurait vu que ses observations n'étaient pas fondées.

LOUGUET croit que le prix des chevaux est trop élevé en raison de leur mauvais état.

Suivant les conclusions du rapporteur, le Conseil renvoie l'examen du rapport aux commissions des finances et des travaux, et décide que le rapport sera imprimé.

***

Puis le Conseil complète la convention des Tramways, en ce qui concerne l'exploitation des lignes de Lannoy et d'Armentières ;

Vote un crédit supplémentaire de 10,000 fr. pour l'agrandissement du cimetière du Sud ;

Décide le paiement anticipé du prix d'une maison acquise pour élargissement de la rue Lottin.

La séance est levée à 11 h 1/2. L'ordre du jour étant épuisé, il n'y aura pas de séance, aujourd'hui dimanche.

IMPERTINENTS

Après M. Barrois, voici que M. Brackers d'Hugo se livre à des impertinences, vis à-vis de ses collègues ouvriers du conseil municipal.

C'est un mot d'ordre, sans doute, car le sieur Danchin, dans une certaine commission, a eu la même attitude vis-à-vis d'un adjoint, représentant le maire.

Ainsi, ces gens bien élevés, si polis, en viennent aux insolences ; c'est qu'ils n'ont plus d'arguments à opposer.

Mais qu'ils prennent garde de lasser la patience de ceux qu'ils insultent !

Un jour ou l'autre, on les rappellera aux convenances, de magistrale façon et pour longtemps.

A bons entendeurs, salut !

H. G.

L'ACTION SOCIALISTE

DANS LA RÉGION

A Moulins-Lille

Superbe réunion. — Le Socialisme acclamé. — Les républicains de gouvernement conspués.

La superbe salle de l'Alliance n'était pas assez vaste pour contenir tous les citoyens qui étaient venus pour entendre les orateurs socialistes.

Dès leur entrée, les cris nombreux de : Vive la socialisme emplissent l'espace et le citoyen VANDORME ouvre la séance par une brillante allocution, dans laquelle il explique que le Parti ouvrier a tenu à donner une réunion publique et contradictoire dans l'enceinte même où, huit jours auparavant, les mélimistes n'admettaient que quelques fidèles (chiffre rectifié 150). La salle trépigne ; cris nombreux de : A bas le Pignou !

Le colonel SEVER prend la présidence, assisté des camarades VANDORME et DEFRISE.

Discours du Président

Sever remercie les citoyens présents de l'avoir acclamé comme président et dit qu'avant de donner la parole au camarade Devernay, il tient à remercier ceux qui lui avaient témoigné les électeurs, il tient à expliquer sur un fait personnel.

Ici même, les orateurs du comité républicain du gouvernement se sont exercés à combattre le collectivisme et le colonel Sever, qui ne s'en portent pas plus mal.

Toute salle d'armes bien organisée comporte un plastron fixé à la muraille et décoré d'un cœur en cuir rouge, d'où émerge une lame de fleuret inoffensive, puisqu'aucune main ne lui donne la vie.

Les débutants sont amenés devant cet engin ; on les met en garde, on apprend à se défendre et à toucher de leur arme le cœur en cuir rouge. Nos adversaires sont comme ces débutants de l'escrime, ils plastronnent et leurs journaux poussent des cris de joie et d'admiration devant les savantes manœuvres qu'ils exécutent pour atteindre le morceau de cuir rouge.

C'est plastronner que poursuivre le collectivisme dans une réunion d'intimes d'où on a exclu tout collectiviste.

C'est plastronner qu'attaquer Sever à huis clos en faisant savoir le lendemain, par un compte rendu de journal adroitement rédigé, qu'il a été parlé de lui en termes désagréables, mais si bien revus et corrigés sur l'épreuve d'imprimerie qu'il n'a même pas la ressource d'en demander raison. (Cris : A bas Gayet le clérical, a bas le boiteux !)

Les socialistes n'attaquent pas les personnes mais les principes de leurs adversaires, dans des réunions publiques et contradictoires où tous sont admis. C'est le combat à visière découverte, celui qui convient aux traditions d'honneur, de courage et de courtoisie qui, de tout temps, ont eu cours en France. Les capitalistes, eux, préfèrent la méthode de Loyola : calomnier.

A Mouveaux, un des leurs vient me dire que je devrais étant *partageux* abandonner une partie de ce que je gagne à ne rien faire ; il s'étonne aussi qu'un socialiste de sa commune soit décoré de la médaille coloniale quand lui, qui a passé deux ans en Cochinchine, ne l'est pas. Je lui réponds qu'il m'a très mal écouté, car je viens précisément de démontrer que les collectivistes ne sont pas des partageux, que néanmoins si je partageais ma fortune actuelle avec lui, il n'en serait guère plus riche que toujours sur la brèche je travaille, certes plus que lui qui m'accuse de paresse, que s'il n'a pas la médaille coloniale, c'est qu'il n'est pas allé au feu, car ainsi le veut la loi, et un journal s'emparant de mes réponses, de mes réponses seulement publie le joli petit roman que vous savez.

Ces sortes d'attaques peuvent faire excellent effet sur le clan capitaliste pour qui on les imprime, les travailleurs dédaignent ces petitesses, il passent sans s'y arrêter, les yeux fixés sur le soleil montant du socialisme dont ils me savent un fervent défenseur.

Mais assez sur ce sujet. Si je l'ai effleuré aujourd'hui c'est pour dire, bien haut et une fois de plus, à nos adversaires qu'ils me rencontreront toujours sur tel terrain qu'ils voudront ; je ne suis pas de ceux qui se dérobent et je ne déclinerai aucune invitation qui me viendra d'eux. (Applaudissements, cris de vive le Parti ouvrier !)

Discours de Devernay

Le citoyen Devernay résume les vœux déposés par ses collègues socialistes et lui ; il insiste particulièrement sur ceux concernant les subventions aux sociétés de secours mutuels, l'inspection du travail, etc..

Au sujet de ce dernier vœu, il dit que si on avait accepté que l'inspection dans les usines, fût faite par des délégués ouvriers ou par les conseillers prud'hommes tout désignés pour cela, les inspecteurs ne préviendraient plus les patrons de leur arrivée pour que les patrons puissent éviter, le jour de la visite, les infractions à la loi ; on ne verrait plus alors des enfants n'ayant pas l'âge légal pour travailler, broyés par les machines dans les ateliers de patrons millionnaires.

Devernay explique son attitude au point de vue politique, et dit que quand on l'a nommé, il a compris que c'était pour protester contre l'alliance monstrueuse des prétendus républicains et des cléricaux, il l'a fait, et ce qui prouve qu'il a touché juste, c'est que les journaux adversaires l'attaquent chaque jour, et qu'on a jugé utile de modifier le règlement pour l'empêcher d'exprimer sa pensée, sous peine d'exclusion.

« Mais dit le conseiller général de Moulins Lille, ils peuvent, quand ils le voudront, voter mon exclusion ; il faudra alors qu'ils paient des commissionnaires pour me porter dehors.

« Si vous m'approuvez, ce me sera un encouragement pour l'avenir. Dans le cas contraire, je suis prêt à céder la place à un autre, car je n'ai qu'un souci, c'est d'agir au gré des électeurs qui m'ont envoyé au Conseil général. »

Les applaudissements qui accueillent ce discours, que nous avons dû forcément résumer, prouvent que Devernay est en complète communion d'idée avec ses électeurs ; toute l'assistance crie : Vive Devernay !

La parole est alors donnée au citoyen Devraigne dont l'apparition à la tribune est vivement acclamée et saluée par les cris : A bas Méline !

Discours de Devraigne

Devraigne constate que les républicains de gouvernement sont toujours les mêmes calomniateurs en réunion privée ou dans leurs feuilles commerciales ; cela, dit il, n'a rien pour nous étonner, la politique pour eux n'étant qu'une question de coffre fort. Contre ces Don Quichotte qui donnent des coups d'épée dans l'eau, nous énoncerons nos théories au grand jour de la tribune et nous n'avons jamais le plaisir de rencontrer un de ces cafards sur notre route. (A bas le pignoufs) jésuites de robes courtes, ils crèveront dans leur venin.

Laissons de côté ces gens, dont nous dédaignons les insultes, dit-il, et abordons les questions de principes.

Devraigne, montre que la devise républicain est fausse pour les prolétaires ; mais que seuls, les capitalistes en ont la jouissance.

Il fait l'historique de la République bourgeoise et oppose à la négociation de toute idée généreuse les doctrines humanitaires du socialisme.

Devraigne s'étend ensuite sur l'œuvre du Parti ouvrier qui reste seul debout, bannière déployée, contre l'Internationale noire et jaune.

Sa péroraison, appelant toutes les forces de gauche pour la Rédemption sociale, est vivement applaudie.

L'ordre du jour

Les citoyens, réunis le samedis 18 décembre salle de l'Alliance, rue d'Arras, après avoir entendu les discours des citoyens Sever, Devernay et Devraigne approuvent l'attitude de Dervernay au conseil général et l'engagent à persévérer dans la voie qu'il s'est tracée ;

Déclarent se rallier aux conceptions socialistes développées par Devraigne ;

Blâment la conduite des prétendus républicains de gouvernement qui comptant dans leur sein, les notabilités du parti clérical, et qui vont dans des parlottes privées insulter les militants du Parti socialiste, sans avoir le courage de prendre la responsabilité de leurs actes.

***

Bonne soirée et écrasement complet pour les républicains cléricaux de gouvernement.

A Roubaix

La réunion qui a eu lieu hier soir, rue du Grand Chemin n'a pas réuni une nombreuse assistance, grâce à la pression patronale. Beaucoup de nos amis ont évité en effet de se rendre à cette réunion, où se trouvaient — prêts à noter les ouvriers présents — quelques contremaîtres des usines environnantes.

Le citoyen DE COCK, sur l'invitation du président, le citoyen Henri LEFEVRE, prend le premier la parole. Il fait longuement et éloquemment le procès de la Société bourgeoise et démontre la nécessité absolue pour les ouvriers de s'unir au double point de vue syndical et politique.

Un contradicteur se présente. Il bafouille une demi-heure durant, de façon inintelligible et mêle dans son lafus la Commune et la Démocratie chrétienne. A retenir simplement de sa *palabre* un reproche amer à l'Union Sociale et patriotique qui ne paie pas d'ailleurs en substance des plumes du paon, en prétendant qu'elle a inventé le minimum de salaire.

Après une énergique réponse de notre ami DE COCK qui démolit complètement l'argumentation du démocrate (?) le citoyen GOSSELIN a la parole. Il démontre la nécessité pour le petit commerce de l'union avec le prolétariat organisé. Son discours est fort applaudi.

Un ordre du jour favorable au Parti ouvrier est voté après les discours des divers orateurs.

***

A Lorgies

Aujourd'hui 19 décembre, à 4 heures du soir, estaminet Edouard Laurent, réunion publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyen Georges DEVRAIGNE, professeur d'agriculture, et MERLIN, candidat du Parti ouvrier.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 18 décembre

Présidence de M. JOPPÉ, conseiller. — Ministère public : M. WAGON, substitut

Attentats à la pudeur à Croix. — Accusé : Théophile Van Reckem, âgé de 39 ans né à Ecweghem (Belgique), sabotier à Croix.

Les débats ont lieu à huis clos

Théophile Van Reckem est condamné à cinq ans de réclusion.

Défenseur : Me Hatte.

TERRIBLE ACCIDENT

RACHES, 18 décembre.

Le train d'Orchies, arrivant à Raches à 1 h. 1/2, a tamponné à la barrière de la route Nationale une fillette d'environ dix ans, la nommée Delattre. Le train ayant stoppé, on a relevé l'enfant qui ne donnait plus signe de vie.

L'accident est dû, paraît il, à la garde barrière qui avait négligé de fermer la barrière.

Chronique Théâtrale

La Comédie Française à Lille

C'est la 30e fois que sés sociétaires viennent à Lille jouer au bénéfice de la « Société typographique Lilloise » et le bénéfice a dû être fameux hier soir, à en juger par l'affluence considérable qui se pressait au Grand Théâtre, décoré superbement pour la circonstance.

Au programme : *La vie de Bohême*, comédie en 5 actes, de MM. Barrière et Henri Murger, un des derniers succès parisiens.

Inutile de dire que les interprètes sont au-dessus de tout éloge et que le public les a fêtés comme ils le méritaient.

MM. Coquelin cadet, de Féraudy, Truffier, Lambert fils, Beer, Jeliet, etc. et Mmes M. Du Minil, Nancy Martel, Lynnès, Lecomte Faylis, sont des noms assez cotés, qui nous dispensent de leur adresser des compliments.

A la fin du 4e acte, et aux acclamations de la salle, on a remis aux sociétaires de la Comédie française une superbe médaille d'or, témoignage de reconnaissance de la Société typographique.

LILLE

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Élections législatives

Les membres du Parti ouvrier, appartenant aux trois circonscriptions de Lille, sont invités à assister à la grande réunion privée qui aura lieu aujourd'hui dimanche 19 décembre à 5 heures du soir, dans la salle du Gymnase, place Sébastopol, à Lille.

La carte d'adhérent, dont le dernier timbre ne devra pas être antérieur au mois d'août, sera rigoureusement exigée à l'entrée.

Les percepteurs des comités de quartier sont invités à venir à la réunion de dimanche, avec leur livre de perception.

LES ACCIDENTS

Une pauvre vieille, âgée de 75 ans, Mme Sophie Ruckebasch, demeurant rue Saint André 135 est tombée, avant hier soir, en passant rue de la Barre et s'est fracturé le fémur droit.

Elle a été transportée à l'hôpital de la Charité.

— Le 17 décembre, à l'atelier de chaudronnerie de M. Meunier, frères, constructeurs à Fives-Lille, Jules Guinchon, demeurant rue Adolphe Werquin, s'est blessé à la main droite en burinant une plaque.

Il a reçu les soins du docteur Guermonprez.

A l'Entrepôt des Tabacs

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef,

Malgré une enquête sérieuse ordonnée par le ministre des finances, l'entrepositaire et son magasinier continuent à commettre leurs abus habituels. Ils perçoivent toujours 0,10 par sac et 0,25 par tonneau. Cependant, ces messieurs n'ignorent pas que c'est un abus scandaleux trop longtemps toléré et qui doit cesser à bref délai.

On se demande pourquoi M. le directeur des contributions indirectes laisse subsister un semblable état de choses qui n'existe qu'à l'entrepôt de Lille (A Valenciennes, M. Herbaut ne perceivait pas ce droit). Pourquoi force-t-on les messagers à emballer leur tabac, obligation qui amène souvent de regrettables erreurs.

Tout cela, parce que l'entrepositaire et son magasinier sont des petits potentats qui se sont fait une fortune au détriment des malheureux.

Nous conseillons donc à tous ceux qui ont affaire avec l'entrepôt « d'exiger qu'on leur livre le tabac emballé » et de refuser le versement des 0,10 c. au sac, ou des 0,15 c. au tonneau.

Que tous d'ailleurs lisent le règlement affiché à l'intérieur de l'entrepôt et ils seront forts contre les exploiteurs.

Et maintenant quelle sanction M. le directeur des contributions indirectes va-t-il donner à notre réclamation ?..

Recevez, monsieur le Rédacteur en chef, etc.

UN INDIGNÉ.

Souscription Léon Moy

Total des sommes reçues à ce jour 8.300 francs.

La souscription, devant être close le 31 décembre, les personnes qui auraient encore des listes à retourner ou des fonds à envoyer, sont priées de les adresser le plus tôt possible à M. Pinloche, secrétaire-trésorier du comité, 25, rue Gauthier de Châtillon, à Lille.

Jeunes amateurs de lapins

Après enquête, M. Cordier, commissaire de police du 7e arrondissement, a fait arrêter les nommés L. Vanderstraeten, âgé de 16 ans, demeurant rue de Wattignies, 11 bis, et Jean Dirickx, 14 ans, cour Wallaert, tous deux inculpés d'avoir volé des lapins chez M. Devrièze, boulevard de Strasbourg.

Agendas : Aux GALERIES LILLOISES

Dépôts de matrices de patente

Le maire de Lille donne avis que la matrice des patentes pour 1898 concernant Lille Wazemmes, section K, perception de M. Spire, rue Solférino, 245, sera déposée à la mairie (bureau des contributions) pendant dix jours à partir du vingt décembre.

La matrice des patentes pour 1898, concernant Lille Gare, section B, perception de M. Gaudo Paquet, rue de Paris, 169, sera déposée également à la mairie (Bureau des Contributions) pendant dix jours à partir du vingt décembre.

Les intéressés peuvent dès maintenant prendre communication de ces matrices et faire s'il y a lieu, leurs observations.

Bains d'hiver

On croirait que l'hiver va mettre une sourdine
Aux ardeurs qui l'été, nous poussent vers les [flots :
Pas du tout ! l'on consomme encor plus de [Congos,
Tant leur mousse est exquise et leur odeur di- [vine !

E. LAMBROSÉ,
au savonnier Victor Vaissier.

Don aux pauvres

La Compagnie Continentale du gaz a informé M. le maire de Lille, qu'elle tient à la disposition du Bureau de bienfaisance une somme de mille francs pour être distribuée aux pauvres de la ville.

Congés du Nouvel An

Les congés du Nouvel An dans les collèges et lycées sont ainsi fixés :

Sortie : le mercredi matin 29 décembre ; rentrée : le lundi soir 3 janvier, à l'heure réglementaire pour les internes, et le mardi 4 janvier, au matin, pour les externes.